



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE SUIPPES

13 place de l'Hôtel de Ville

BP 31

51601 SuiPPes cedex

Tél : 03/26/70/08/60

Fax : 03/26/66/30/59

communaute@cc-regiondesuiPPes.fr

Compte rendu du Conseil Communautaire Du 17 juillet 2007

Présents : Mesdames : Chobeau Chantal, Grégoire Martine, Guyot Marie Joséphe, Huvet Odile, Person Agnès, Rice Michelle.

Messieurs : Appert Maurice, Boiteux Jacques, Bonnet Marcel, Camard Bertrand, Doyen Jean-Claude, Fouraux Michel, Francart Bernard, Galichet Denis, Godart Jean Marie, Godin Michel, Grenez Francis, Le Touzè Jacques, Machet Jean Noël, Mainsant François, Mainsant Luc, Thomas Bernard.

Absents : De Carvalho Jorge, Gallois Hervé, Girbe Annick, Hubscher Eric, Le Roux Gabriel, Lapie Gérard, Lefort Roger, Morand Francis, Morand Valérie, Morlet Joël, Oudin Dominique, Prévost Muriel, Raulin Joël, Rocha Gomes Manuel, Rousseaux Gérard.

Absents excusés : Pérard Claude, Pierre Dit Méry Armelle, Soudant Olivier.

Pouvoirs : de Mme Boulonnais Marlène à Mr Appert Maurice, de Mr Gobillard Thierry à Mr Thomas Bernard, de Mr Machet Hubert à Mr Francart Bernard, de Mr Pron Bruno à Mme Person Agnès

Invité présent : Le Lieutenant Colonel Devesa.



Monsieur le Président accueille les membres du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil Communautaire présents pour ce Conseil Communautaire exceptionnel.

Madame Huvet Odile est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande si les délégués ont des remarques à formuler concernant le compte-rendu de la séance en date du 28 juin dernier.

Aucun délégué ne prenant la parole, Monsieur le Président propose de le voter. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président annonce l'ordre du jour et ouvre le premier dossier :

MODIFICATION DU PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA REGION DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-19 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Scot de La Région de Chalons en Champagne, notamment l'article 12 ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 9 juillet 2007 se prononçant favorablement au retrait de la commune de la Chaussée sur Marne et à la modification du périmètre du syndicat mixte ;

Considérant que la Communauté de Communes, membre du Syndicat Mixte du Scot de La Région de Chalons en Champagne, doit se prononcer sur le retrait de la commune de la Chaussée sur Marne ;

Après avoir entendu Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet un avis favorable au retrait de la commune de la Chaussée sur Marne du Syndicat Mixte du Scot de La Région de Chalons en Champagne et à la modification du périmètre du syndicat mixte.

Monsieur le Président explique que la commune de la Chaussée sur Marne faisant partie du Pays de Vitry le François ne peut rester dans un syndicat ayant pour compétence la réalisation et l'animation du Pays de Châlons en Champagne.

Monsieur le Président dit que compte tenu de la procédure et des engagements du syndicat, les collectivités membres se sont engagées à délibérer dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder la mise en place du Pays.



AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LES CONVENTIONS D'ENTRETIEN DES PANNEAUX RELAIS INFORMATION SERVICE AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA MARNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le Conseil Général procède notamment à la mise en place, à l'entretien des panneaux relais information service situés sur le territoire intercommunal ;

Considérant qu'une convention doit être signée entre le Conseil général et la Communauté de Communes pour permettre l'entretien ;

Considérant que le Conseil Communautaire doit autoriser le Président à signer ces conventions ;

Après avoir entendu Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur Le Président à signer les conventions relais information service avec le Conseil Général de la Marne.

Annexe les conventions à la présente délibération.

Monsieur le Président explique que les conventions (une convention par panneau) concernent l'entretien des panneaux Relais Information Service situés sur le territoire intercommunal.

Monsieur le Président précise l'emplacement des panneaux touristique :

- Massiges près de la vierge aux abeilles.
- Place de la mairie à Suippes.
- Parking du monument de Blanc Mont à Sommepy-Tahure.
- Place de la Mairie à Sommepy-Tahure.
- Parking du monument Navarin à Souain Perthes les Hurlus.
- Près de la mairie à Souain Perthes les Hurlus.
- Face au cimetière à Saint Hilaire le Grand.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président demande aux délégués communautaires s'ils ont des questions diverses à formuler.

Monsieur Appert s'interroge sur les travaux de la pataugeoire.

Monsieur le Président dit que les travaux sont en cours. Le nouveau système est en place, il faut encore installer une pompe.

Monsieur le Président dit qu'elle devrait être opérationnelle dans dix jours.

Monsieur Grenez s'interroge sur l'avancée, notamment financière du Pôle d'Excellence Rurale.

Monsieur le Président dit qu'un comité de pilotage se déroulera le 11 septembre prochain afin de faire le point sur les projets et leurs financements.

Monsieur Godin s'interroge ensuite sur l'ouverture du camp (visite des villages détruits) pendant la journée du patrimoine.

Le colonel Devesa dit que la demande est en cours.

Monsieur Le Touzè demande si des travaux supplémentaires de voirie pourront être réalisés dans sa commune.

Monsieur Le Touzè dit qu'il s'agit de 16 mètres de trottoirs et 16 m² d'enrobés en plus.

Monsieur Le Touzè dit que la commune les financera entièrement par un fond de concours sur différents travaux.

Le Conseil Communautaire ne s'oppose pas à ces travaux supplémentaires dans la mesure où la commune de Somme-Suippe les financera.

Monsieur Godart s'interroge ensuite sur les travaux du château d'eau de sa commune.

Monsieur Boiteux dit que l'Agence de l'Eau n'a pas encore indiqué si elle financera ces travaux, en attendant ils ont été différés. Il précise qu'en l'absence de subvention, ces travaux prévus au budget seront quand même réalisés.

De même, Mr Boiteux indique les travaux de réhabilitation des dernières installations d'assainissements autonomes non conformes ont été retardées. La priorité retenue concerne les trois communes de Suippes, Sommepey Tahure et Somme Suippe, pour lesquelles un courrier a été adressé aux propriétaires concernés afin d'organiser la communication maison par maison.

Monsieur le Président demande si les délégués ont d'autres questions à poser ?

Personne ne prenant la parole, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil et lève la séance.

La séance est levée à 18h30.
Fait à Suippes, le 29 juin 2007,
Le président,

A. MAUCLERT